



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-447

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-14-00011 - Arrêté n° 2022-00644 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 3
75-2022-06-14-00010 - Arrêté n° 2022-00645 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 5
75-2022-06-14-00009 - Arrêté n° 2022-00646 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 7
75-2022-06-15-00007 - Arrêté N° 2022-00650 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 9
75-2022-06-15-00008 - Arrêté N° 2022-00651?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 11

Préfecture de Police / Direction des transports et de la protection du public

75-2022-06-15-00006 - Arrêté N° DDPP 2022 308 du 15/06/2022?? PORTANT HABILITATION SANITAIRE (2 pages)	Page 13
--	---------

Préfecture de Police

75-2022-06-14-00011

Arrêté n° 2022-00644 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 15 juin 2022

ARRETE N° 2022-00644

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- **Caporal-chef Mathieu PECHADRE**, né le 22 novembre 1994, 10^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Benjamin GARNIER**, né le 28 août 1991, 10^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Shauna VALLET**, née le 12 novembre 1998, compagnie de commandement et de logistique n°1.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-06-14-00010

Arrêté n° 2022-00645 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 15 juin 2022

ARRETE N° 2022-00645

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Eric BARRON**, brigadier de police, né le 1^{er} janvier 1978 ;
- **Mme Géraldine LACOSTE**, brigadière de police, née le 14 novembre 1989 ;
- **M. Sébastien STANCZYK**, brigadier de police, né le 13 juin 1980 ;
- **Mme Callisto RYS**, gardienne de la paix, née le 16 mars 1992.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-06-14-00009

Arrêté n° 2022-00646 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 14 juin 2022

ARRETE N° 2022-00646

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Caporal Valentin DUBUISSON**, né le 22 avril 1990, et au **Sapeur de première classe Kévin ORRIERE**, né le 29 octobre 1999, affectés au sein de la 12^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-06-15-00007

Arrêté N° 2022-00650 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 15 JUIN 2022

ARRETE N° 2022-00650

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Commandant **Laurent PRIEUX**, médecin principal, né le 14 octobre 1984, Compagnie de commandement et de logistique n°2 ;
- Adjudant **Thierry GROSJEAN**, né le 30 septembre 1983, 1^{ère} Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent **Marie-Charlotte VIOCHE**, née le 17 juillet 1993, Compagnie de commandement et de logistique n°2 ;
- Caporal-chef **Valentin GARDE**, né le 18 mai 1978, Compagnie de commandement et de logistique n°2.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-06-15-00008

Arrêté N° 2022-00651

Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 15 JUIN 2022

ARRETE N° 2022-00651

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Christophe DIAS MARTINHO**, brigadier-chef de police, né le 26 février 1975 ;
- **M. Alexandre MORENO**, brigadier de police, né le 13 mars 1991 ;
- **M. Rudy DELACOUR**, gardien de la paix, né le 5 novembre 1993.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-06-15-00006

Arrêté N° DDPP 2022 308 du 15/06/2022
PORTANT HABILITATION SANITAIRE

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2022 – 308
DU 15/06/2022
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

Le Préfet de Police,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-00610 du 08 juin 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public et des services qui lui sont rattachés,

Vu la demande de M. Julien DOULET, né le 05 décembre 1985 à Paris 14^{ème}, inscrit à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 30465 et dont le domicile professionnel administratif est situé 221, rue Championnet à Paris 18^{ème},

Sur proposition de la Directrice départementale de la protection des populations de Paris,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Julien DOULET** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Le **Docteur Vétérinaire Julien DOULET** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

1/2

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : ddpp@paris.gouv.fr

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La Directrice départementale de la protection des populations de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police
et par délégation,
la Directrice départementale de la
protection des populations de Paris

Marie-Hélène TREBILLON

2/2